

LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

C'est le plus petit bassin de France, par sa superficie. IL S'ÉTEND SUR DEUX DISTRICTS INTERNATIONAUX : L'ESCAUT ET LA MEUSE.

20000 km² de superficie

8000 km de cours d'eau

270 km de côtes

4,8 millions d'habitants répartis sur 2466 communes



25% Population rurale

75% Population urbaine

1100 captages pour l'eau potable

310 millions de m³ d'eau potable produite par an dont 90% proviennent de l'eau souterraine

4,59€ m³ TTC

Prix moyen de l'eau dans le Bassin Artois-Picardie en 2021

LE PARLEMENT DE L'EAU

C'est dans le cadre de l'élaboration d'un Programme Pluriannuel d'Intervention de 6 ans que se décident les travaux et opérations soutenus financièrement par l'Agence : subventions et/ou avances sans intérêt aux maîtres d'ouvrages (collectivités, industriels, agriculteurs, associations...).

Le Programme d'Intervention est approuvé et adopté par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau, présidé par Georges-François Leclerc, Préfet de la région Hauts-de-France, après avis du Comité de Bassin.



Séance du Conseil d'Administration du 22 novembre 2019

Ce dernier est un véritable parlement de l'eau qui réunit toutes les catégories d'utilisateurs, dont les collectivités territoriales et leurs groupements, les industriels, les agriculteurs, les pêcheurs, les consommateurs, mais aussi les représentants de l'Etat et ses établissements publics.

Il est présidé par André Flajolet, Maire de Saint-Venant, Conseiller régional du Nord-Pas de Calais.



Comité de Bassin du 6 décembre 2019

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie, ce sont 135 personnes qui travaillent à Douai, Amiens et Boulogne.



POUR NOUS CONTACTER :

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

Centre Tertiaire de l'Arsenal
200 rue Marceline - BP 80818 - 59508 Douai Cedex
Tél : 03 27 99 90 00
Directeur Général : Thierry Vatin

MISSION MER DU NORD

Agence de l'Eau Artois-Picardie
Centre Tertiaire de l'Arsenal
200 rue Marceline - BP 80818 - 59508 Douai Cedex
Tél : 03 27 99 90 37
Chef de la mission : Jean-Philippe Karpinski

MISSION LITTORAL

Centre Directionnel
56 rue Ferdinand Buisson - BP217
62203 Boulogne-sur-Mer Cedex
Tél : 03 21 30 95 75
Chef de la Mission : Ludovic Lemaire

MISSION PICARDIE

64 bis, rue du Vivier
BP 41725 - 80017 Amiens Cedex 1
Tél : 03 22 91 94 88
Chef de la Mission : François Blin



POUR EN SAVOIR PLUS :

www.eau-artois-picardie.fr
www.artois-picardie.eaufrance.fr
www.eaufrance.fr
www.lesagencesdeleau.fr
www.agissonsourleau.fr
contact@eau-artois-picardie.fr

@EauArtoisPicardie

@AgenceEau

[Linkedin.com/company/agence-de-l-eau-artois-picardie](https://www.linkedin.com/company/agence-de-l-eau-artois-picardie)

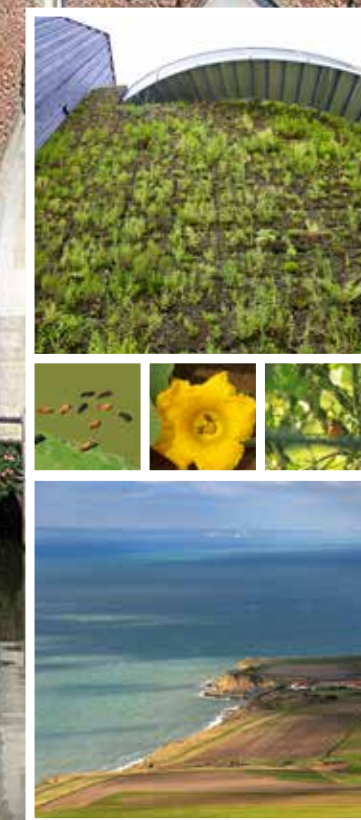


L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

avec vous
partout où l'eau sert la vie

La Scarpe à Douai

Conception graphique : AEAP / Ph. Frutier - IPNS mars 2022.



Thierry VATIN

Directeur Général
de l'Agence de l'Eau
Artois-Picardie



Depuis sa création, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie agit pour reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Et grâce aux actions que nous menons depuis plus de 50 ans aux côtés des industriels, des collectivités et des agriculteurs, la qualité de l'eau s'améliore progressivement dans le bassin Artois-Picardie.

Aujourd'hui, l'agence de l'eau se prépare à relever de nouveaux défis.

- La prise en compte plus forte de la biodiversité et des milieux marins.
- Une action résolue d'anticipation des effets du changement climatique.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 a reconnu et confirmé le rôle essentiel des agences de l'eau dans le domaine de la préservation de nos ressources naturelles. Cette loi donne aujourd'hui l'opportunité aux agences d'intervenir en faveur de la protection de la biodiversité terrestre et marine. Les Assises de l'eau 2018-2019 donnent une nouvelle impulsion à la politique de l'eau et à l'action des agences de l'eau. Notre agence engage un plan d'action ambitieux dès 2020 pour anticiper les effets du changement climatique.

Pourquoi une Agence de l'Eau dans le Bassin Artois-Picardie ?

La loi sur l'eau de 1964, renforcée en 1992, 2006 et 2010, a créé six agences de l'eau : des établissements publics spécifiques pour aider aussi bien techniquement que financièrement tous les acteurs qui luttent contre la pollution de l'eau, assurent la qualité de l'eau potable et veillent à la bonne gestion de la ressource en eau et les milieux aquatiques dans chaque bassin.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 élargit les missions des agences de l'eau à la biodiversité marine et terrestre.

L'AGENCE DE L'EAU S'ENGAGE PLEINEMENT DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Environnement : elle œuvre pour l'atteinte du bon état des eaux ;
- Economie : un milliard d'euros injectés en 6 ans dans l'économie ;
- Social : 11 000 emplois induits.

UN OUTIL DE SOLIDARITÉ FINANCIÈRE

Toutes les personnes qui utilisent l'eau ou en détériorent la qualité (industries, agriculteurs, collectivités, particuliers) payent pour cela des redevances à l'agence de l'eau.

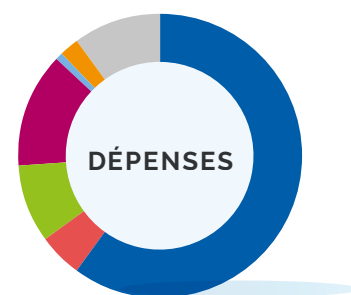
C'est le principe du « pollueur-payeur »

Ces redevances constituent les recettes principales de l'agence de l'eau. Elles sont visibles sur la facture d'eau pour les particuliers et font l'objet de redevances spécifiques pour les activités économiques (industrie, pêche...).

UNE AIDE PRÉCIEUSE

Grâce à ces recettes, l'Agence de l'Eau soutient financièrement tous les usagers de l'eau pour leurs actions de lutte contre les pollutions, de préservation de l'eau potable ou de restauration de milieux naturels aquatiques.

Répartition des dépenses



- 59% ● Collectivités et habitants
- 7% ● Industriels
- 7% ● Agriculteurs
- 14% ● Établissements publics partenaires de la protection de la biodiversité
- 1% ● Action internationale
- 2% ● Autres (études, communication, éducation à l'environnement)
- 10% ● Dépenses courantes



1,198 MILLIARD D'EUROS POUR LE BON ÉTAT DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU DU BASSIN ARTOIS-PICARDIE

DE NOUVEAUX DÉFIS Réussir l'adaptation au changement climatique et préserver la biodiversité

DES SUCCÈS À PRÉSERVER Poursuivre nos efforts pour réduire la pollution et protéger notre ressource en eau



Saint-Quentin-en-Tourmont (80)

UNE OBLIGATION DE RÉSULTAT

En décembre 2000, une Directive Européenne Cadre sur l'Eau a imposé à chaque état membre de fixer des objectifs de qualité pour tous leurs cours d'eau et d'atteindre, si possible, le bon état dès 2015 ou par dérogation en 2021 ou 2027.

C'est une obligation de résultat qui s'impose aux bassins hydrographiques, en tenant compte des facteurs naturels, techniques et économiques.

Les actions nécessaires pour y parvenir sont décrites dans deux documents :

- **le SDAGE (2016-2021)**, (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), adopté par le Comité de Bassin Artois-Picardie le 16 octobre 2015 pour une durée de 6 ans.
- **le Programme de mesures**, présentant les opérations nécessaires à la mise en œuvre des objectifs décrits dans le SDAGE.



Château d'eau de Le Quesnoy (59)



Station d'épuration de Beauvois-en-Cambrésis (59)

Quelques exemples d'aides en 2021

Lutter contre la pollution de l'eau

- 4 stations d'épuration créées ou améliorées ;
- Création de 2207 branchements et amélioration de 15 141 branchements sur le réseau d'assainissement ;
- 1 071 366 m² de surfaces désimperméabilisées ou débranchées du réseau public d'assainissement.

Préserver la ressource en eau potable

- L'ensemble des 60 captages prioritaires du bassin ont bénéficié à ce jour d'une aide de l'agence pour la mise en place d'un plan d'actions. Parmi ceux-ci 33 captages ont vu leur plan d'actions validé par arrêté préfectoral.
- 2,323 M€ d'aides individuelles et 2,643 M€ d'aides collectives attribuées aux agriculteurs pour promouvoir des pratiques agricoles plus favorables à la ressource en eau ;
 - 2 groupes de « 30 000 » agriculteurs engagés dans la transition écologique prévus par le plan Ecophyto ont été aidés en 2020.

Restaurer et protéger les milieux aquatiques

- Plus de 169 km de cours d'eau restaurés ;
- 10 240 ha de surfaces de zones humides ont été aidés en vue de leur entretien, leur restauration ou leur acquisition ;
- 39 ouvrages ont été aidés en vue d'être rendus franchissables par les poissons afin de rétablir la continuité écologique des cours d'eau ;
- 100% de surface du bassin couverte par un SAGE ;
- 9,547 km d'ouvrages de lutte contre l'érosion seront implantés grâce aux dossiers décidés en 2021.

Solidarité

- Plus de 10 M€ consacrés aux communes situées dans une zone de solidarité territoriale pour le renouvellement d'installation d'eau potable et d'assainissement ;
- 176 000 personnes ont été aidées par des opérations engagées dans les pays en voie de développement, dans le domaine de l'accès à l'eau potable ou de l'assainissement ;
- 1,262 M€ consacré pour la coopération internationale.